

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                                    |                             |                                                     |                                |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Samantha Warne                                              | Numéro de permis<br>2022007 | Date d'inspection<br>Le 15 janvier 2024             |                                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie Pomme de Reinette                               |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 252-2155               |                                |                                     |
| Adresse<br>1190 Bridge Street Bathurst NB E2A 1X5                                  |                             |                                                     |                                |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Rachelle Roy Arseneau |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                               |                             | Règlement                                           | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue  
 -Le ratio est respecté durant la visite  
 -Lecture et discussion avec l'exploitante en lien avec l'application du curriculum éducatif et les activités quotidiennes qui se trouvent dans la liste d'inspection. Nous regardons ensemble le matériel et la variété offerte aux enfants, la variété d'activité, les observations et la documentation et comparons avec les items de la liste d'inspection. Nous établissons que les attentes face aux différents items de la liste d'inspection sont rencontrés.  
 -Une personne était en visite durant l'inspection de surveillance. L'exploitante me confirme qu'il ne réside pas chez elle et qu'il n'a pas ce contacte avec les enfants. Les démarches sont débutées pour avoir les documents nécessaires, tel de DS et vérification dossier criminels.  
 -Aucune trampoline n'est accessible aux enfants  
 -Aucun breuvage chaud ne fut retrouvé dans l'air de jeu intérieur ou extérieur des enfants  
 -Une trousse de premiers soins ainsi qu'un téléphone est toujours accessible soit dans l'établissement ou durant une sortie.  
 -De l'eau potable est accessible et au niveau des enfants en tout temps  
 -Les parents sont avisés au moins 3 jours à l'avance lorsqu'il y a un changement au menu  
 -La nourriture qui provenant de la maison porte une étiquette avec le nom de l'enfant et réfrigérée lorsque nécessaire  
 -Une nouvelle inscription d'un nourrisson est attendue pour avril 2024, présentement aucun nourrisson n'est à la garderie.

Observations: À mon arrivée, les enfants sont assis et mangent leurs collation, clémentine et yogourt. Ils me partagent ce qu'ils ont fait durant leur matinée, ils jasant des poules qui mangent les pelures d'orange, l'exploitante ramasse les pelures de clémentine pour donner aux poules des amis. Une fois la collation terminée ils vont se laver les mains, s'habillent et vont jouer dehors.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Le 15 janvier 2024

Date

permis

original signé par  
Samantha Warne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 janvier 2024

Date